

Pour toute information, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département.

AIN

102, boulevard Edouard Herriot - Viriat - BP 123 - 01004 Bourg en Bresse Cedex
04 74 47 49 49 - www.cma-ain.fr - Contact : s.petrowitsch@cma-ain.fr

ARDÈCHE

70, allée des Ondines - BP 356 - 07503 Guilherand Granges
04 75 07 54 00 - www.cma-ardeche.fr - Contact : polepma@cma-ardeche.fr

DRÔME

Le Clos des Tanneurs - avenue Adolphe Figuet - BP 153 - 26104 Romans Cedex
04 75 48 72 00 - www.cma-drome.fr - Contact : m.faure@cma-drome.fr

ISÈRE

ZAC Bouchayer-Viallet - 20, rue des Arts et Métiers - 38026 Grenoble Cedex 1
04 76 70 82 09 - www.cma-isere.fr - Contact : cad@cma-isere.fr

LOIRE

rue de l'Artisanat - BP 724 - 42951 Saint Etienne Cedex 9
Espace Mermoz - 14, rue du Moulin Paillasson - 42300 Roanne
04 77 92 38 00 - www.cma-loire.fr - Contact : cad@cma-loire.fr

RHÔNE

58, avenue Maréchal Foch - 69453 Lyon Cedex 06
04 72 43 43 66 - www.cma-lyon.fr - Contact : cad@cma-lyon.fr

SAVOIE

7, rue Ronde - 73024 Chambéry Cedex
04 79 69 94 15 - www.cma-savoie.fr - Contact : cad@cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE

28, avenue de France - BP 2015 - 74011 Annecy Cedex
04 50 23 92 22 - www.cma-74.fr - Contact : helene.castaing@cma-74.fr

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes

119, boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
04 72 44 13 30 - www.crma-rhonealpes.fr

En partenariat avec

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



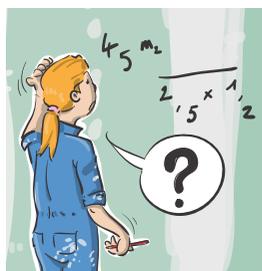
Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Rhône-Alpes

Realisation et illustration : Luc Estève et Julien Montet / lucesteve.designgraphique@gmail.com



Mieux accompagner votre apprenti(e) «DYS»

UN SUPPORT POUR MIEUX COMPRENDRE
ET FORMER VOTRE APPRENTI(E)



Dans ce guide, vous trouverez des éléments qui vous permettront de mieux comprendre les troubles cognitifs et de l'attention, des définitions, des mises en situation et des méthodes adaptées pour mieux gérer les situations d'apprentissage.

■ QU'EST-CE QUE LE HANDICAP COGNITIF ?

→ Il s'agit de l'atteinte d'une ou plusieurs fonctions cognitives, c'est-à-dire tous les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule, la communique et s'en sert pour agir.

En clair, un trouble cognitif peut affecter plus particulièrement la perception, l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives, le langage oral, le langage écrit, le calcul, la représentation dans l'espace et le temps, le geste, le raisonnement, les émotions, la capacité à se connaître, à interagir avec autrui.

L'ensemble des capacités intellectuelles sont cependant préservées !

■ LES POINTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTS TROUBLES COGNITIFS

→ Les personnes « dys » ont dû apprendre à compenser leur handicap en mettant en place différentes stratégies. Ces efforts les fatiguent.

Selon l'histoire, du ou de la jeune ; différents suivis ont pu être mis en place ou pas ; avec l'aide de spécialistes, permettant alors une gestion et une compensation très variable du handicap.

→ Votre apprenti(e), comme tous les apprentis(es) est par ailleurs un(e) jeune en devenir qui peut manquer de confiance en lui ou en elle.

A noter : Un même trouble peut être plus ou moins sévère et plusieurs troubles peuvent être associés chez une même personne.

Chaque trouble est singulier et peut avoir des conséquences différentes, surtout lorsque plusieurs troubles sont associés. **Ces troubles ne peuvent pas faire l'objet d'une rééducation : la personne les subit à vie. Il ne s'agit pas de fainéantise ou de mauvaise volonté : il s'agit d'un processus cérébral défaillant.**

■ LES CONSEILS ESSENTIELS POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX VOTRE APPRENTI(E) « DYS »

- L'encourager, **dédramatiser ses erreurs**
- Repérer et utiliser ses **points forts**
- Insister sur le **plaisir de faire**
- L'aider à **organiser** son travail
- Décomposer les tâches en **consignes simples**
- Ne lui demander **qu'une seule chose** à la fois
- Lui laisser du **temps**
- Créer avec elle ou lui un emploi du temps avec **des séances de travail courtes** et des **pauses régulières**
- **Simplifier** les supports écrits pour améliorer leur lisibilité
- **Favoriser la routine** : un déroulement le plus stable possible des journées
- Utiliser **différentes formes d'aides** utiles au jeune et déjà mise en place, par exemple : les codes couleurs...
- **Faire preuve de patience et croire en lui ou en elle !**

■ *Pour chaque trouble «dys», une fiche détaille des conseils plus spécifiques.*

Pour en savoir plus, nous vous recommandons les guides téléchargeables sur : <http://guidespratiquesavs.fr/pathologies/>

■ **N'hésitez pas à en parler avec le ou la jeune qui est la personne qui connaît le mieux ses difficultés et qui vous donnera les informations pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.**